Schémas de comptage

Pour installations avec production et autoconsommation

Version du 09 octobre 2026

Lexique des symboles

Schémas de comptage pour installations de production et de consommation propre

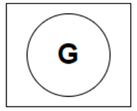

IPE (installation de production d'électricité)

Services auxiliaires (besoins propres, exempt du timbre)

Unité de stockage

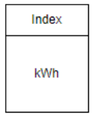

Compteur en relevé d'index

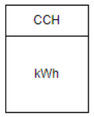

Compteur par courbe de charge et transmission automatique par ligne informatique fournie par le producteur ou MODEM GPRS

Consommateur

Raccordement au réseau

DSF (Détecteur de Sens de Flux) Matériel qui permet de détecter le sens du flux d'énergie (allemand : EnFluRi) pour autoriser ou non la charge/décharge de l'unité de stockage du réseau

Au vu des différents cas de figure et des modifications de la législation à venir, un emplacement de réserve pour un appareil de mesure est fortement recommandé

Flux d'énergie (réf. AES MRCP)
A = Production nette
B = Consommation finale
b = Consommation finale d'un membre/dissident
C = Besoins propres (services auxiliaires de productions)
D/d = Consommation propre totale/individuelle (autoconsommation)
E = Excédent (injection dans le réseau)
F = Consommation totale (Besoins propres & consommation finale)
G/g = Part consommée en provenance du réseau (facturé)
CSD = Décharge de l'unité de stockage
CSC = Charge de l'unité de stockage
En italique, les valeurs sont calculées

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation		IT = Injection totale		R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle			C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série			P = Comptage en //		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA			3 = > 30 kVA		
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3	B4	B5

Remarque importante :
Les schémas représentent un mode de fonctionnement et ne doivent en aucun cas être considérés comme des schémas de câblage.
Les coupe-surintensités et interrupteurs liés à la sécurité doivent être installés selon les NIBT et PDIE.

Informations Générales

- Dès 2026, des frais de place de mesure sont facturés pour tous les compteurs (y compris ceux dédiés aux IPE et aux unités de stockage).

- Il est recommandé de prévoir un emplacement de comptage dédié à l'unité de stockage pour des évolutions futures.

- L'utilisation d'un onduleur hybride intégrant photovoltaïque et stockage reste possible. Toutefois, comme il n'est pas toujours possible de déterminer précisément l'origine de l'énergie, cela peut avoir un impact sur les garanties d'origine, la rémunération, le remboursement du timbre ainsi que sur la séparation des besoins propres de production.

Définitions

Modes de fonctionnement de l'unité de stockage

Variante d'usage	Compteur GRD obligatoire dédié au stockage	Charge depuis l'IPE	Charge depuis le réseau	Décharge vers le réseau	Rembourse-ment du timbre possible	Variante recommandée pour service système	Programmation du DSF[1] obligatoire	Commentaire
B0	-	-	-	-	-	-	-	-
B1	**	X	-	-	-	-	X	Schéma usuel recommandé
B2	**	X	-	X	-	-	X	-
B3	**	X	X	-	-	-	X	-
B4	**	X	X	X	-	X	-	-
B5	X	X	X	X	X	X	-	-

1 : Le détecteur de Sens de Flux (DSF) d'une unité de stockage est traité par une unité de contrôle qui permet d'optimiser l'installation.
*** Cas particulier en multi-production : installation d'un compteur dédié nécessaire à la séparation des besoins propres.*

Pour tout autre mode de fonctionnement, une autorisation d'exploitation doit être obtenue auprès du GRD.

Schémas de comptage

IT.P.2.B0 : Injection totale ≤ 30 kVA
IT.P.3.B0 : Injection totale > 30 kVA

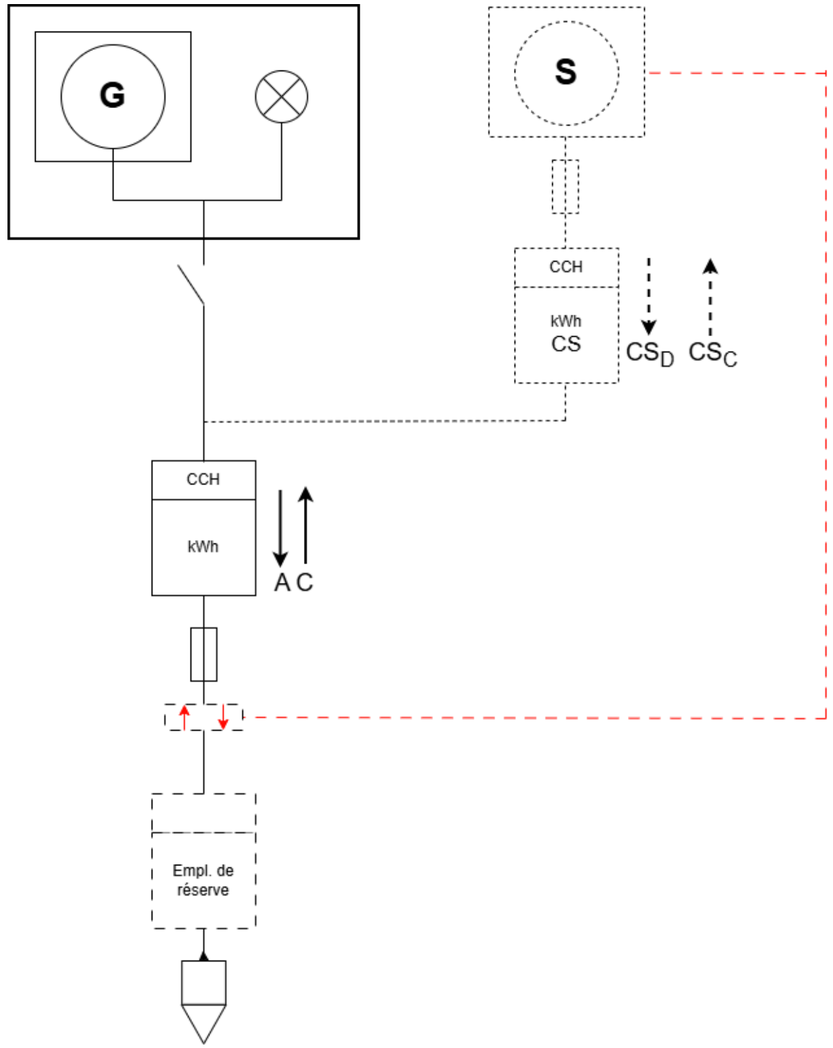

Avec une unité de stockage, sans compteur dédié, les besoins propres de l'IPE ne peuvent pas être identifiés et sont donc facturés au tarif d'acheminement.

Abonnement(s) mensuel(s)
Tarif place de mesure
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement			
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective				
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle				
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA				
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

AC.I.S.2.Bx : Autoconsommation individuelle ≤ 30 kVA

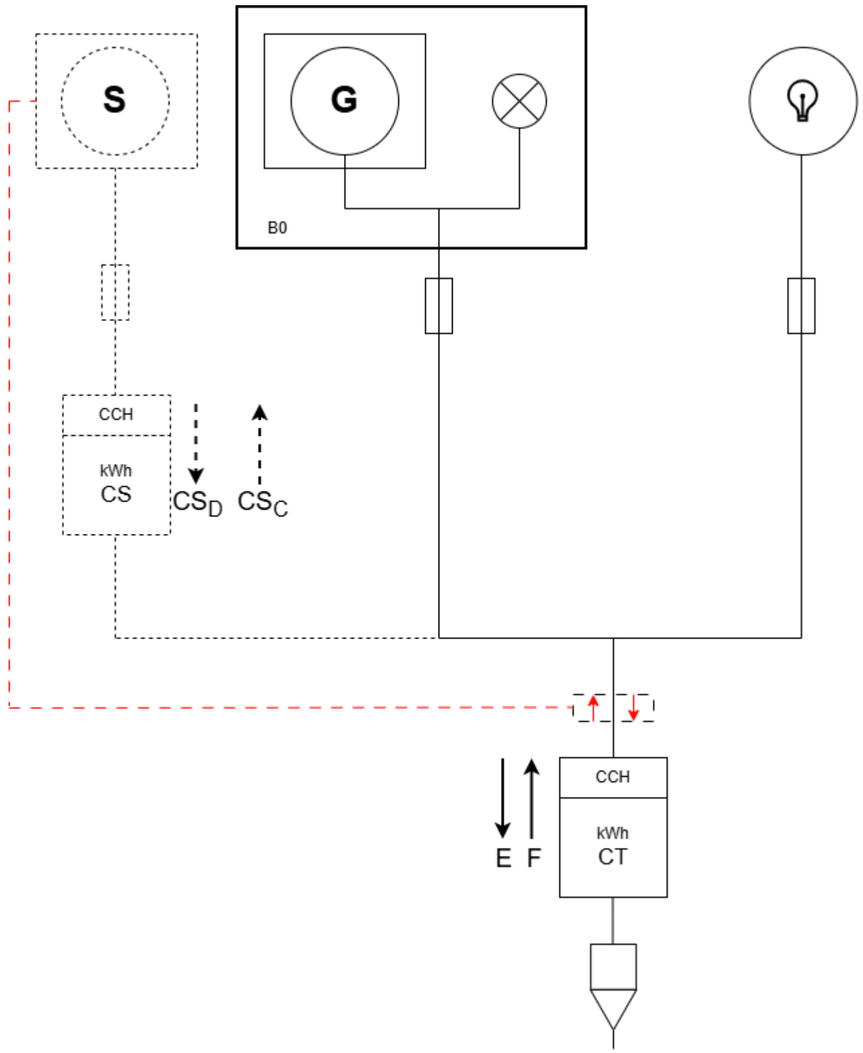

Avec une unité de stockage en variante d'usage B4*, l'énergie provenant de l'IPE ne peut pas être identifiée. Elle perd donc le droit à la rémunération et la garantie d'origine n'est plus certifiable.

Abonnement(s) mensuel(s)
Selon plan tarifaire (y compris place de mesure)

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation		IT = Injection totale		R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle			C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série			P = Comptage en parallèle		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA			3 = > 30 kVA		
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

AC.I.S.3.Bx : Autoconsommation individuelle > 30 kVA

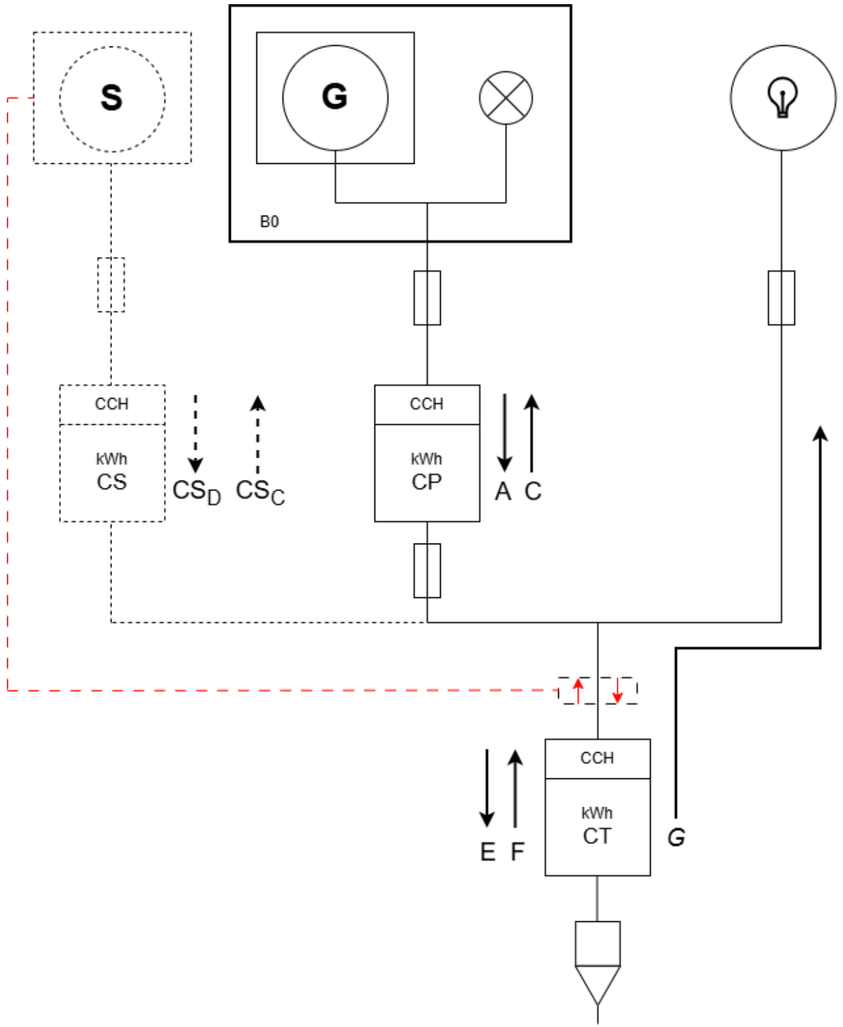

IPE et le consommateur font l'objet d'une seule relation contractuelle	
IPE	Consommateur
Abonnement(s) mensuel(s)	
Tarif place de mesure	Selon plan tarifaire (y compris place de mesure)
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement			
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective				
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle				
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA				
Stockage (Bx) *	B0	B1	B 2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

AC.C.P.Bx – Variante 1 : Communauté d'autoconsommateur (CA) 1/3

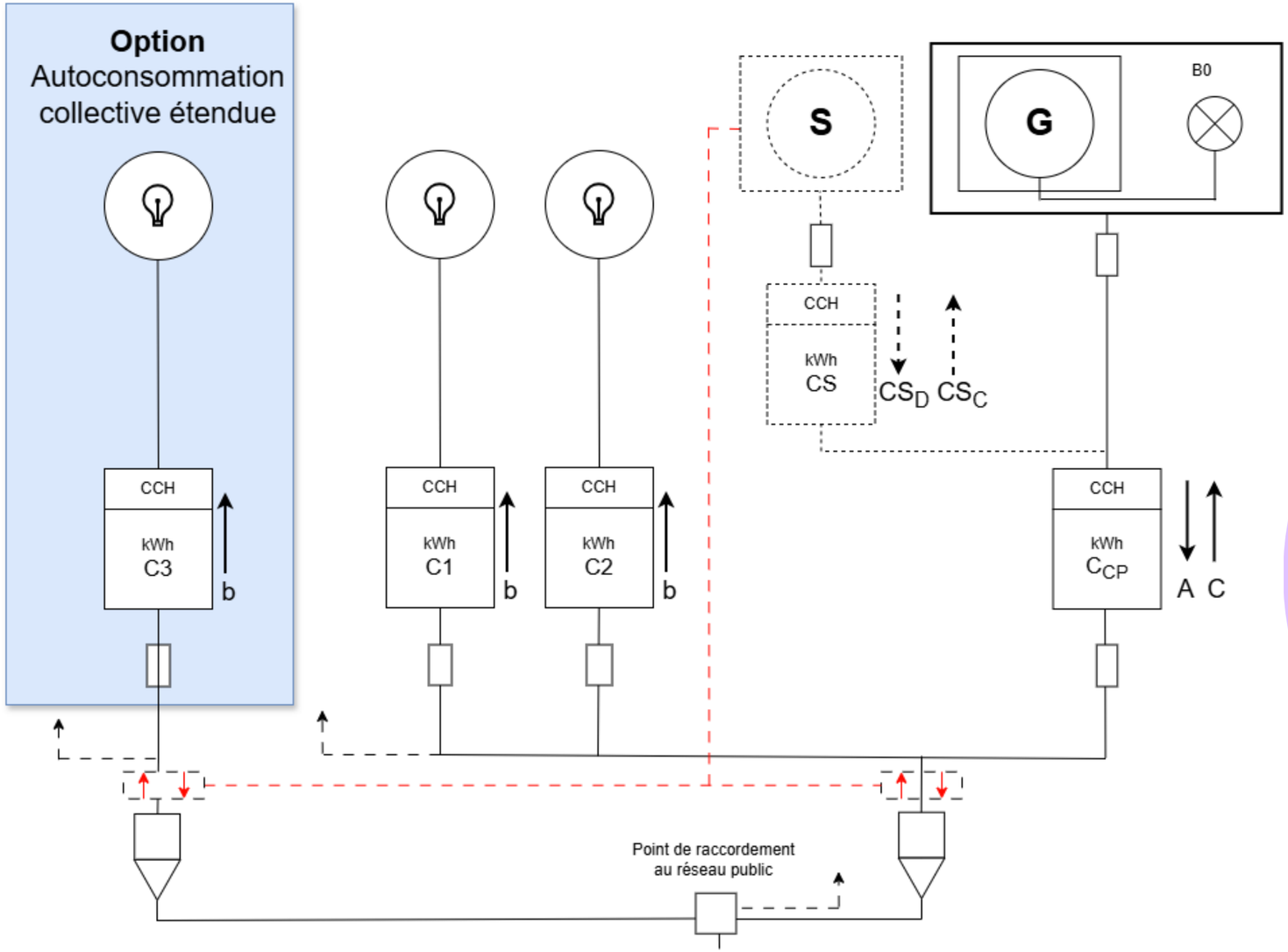

Les variantes 1 et 2 <u>ne peuvent pas être combinées</u>.

Variante 1 : Avec compteur dédié à la production

Plusieurs productions sont autorisées dans la communauté et l'excédent des productions sera rémunéré au représentant chargé de créditer le produit de la production à chaque producteur.

L'usage d'une unité de stockage est permis uniquement dans le cas où une seule production est présente. Le stockage n'est possible que pour les variantes B1, B2 et B3

AC.C.P.Bx – Variante 2 : Communauté d'autoconsommateur (CA) 2/3

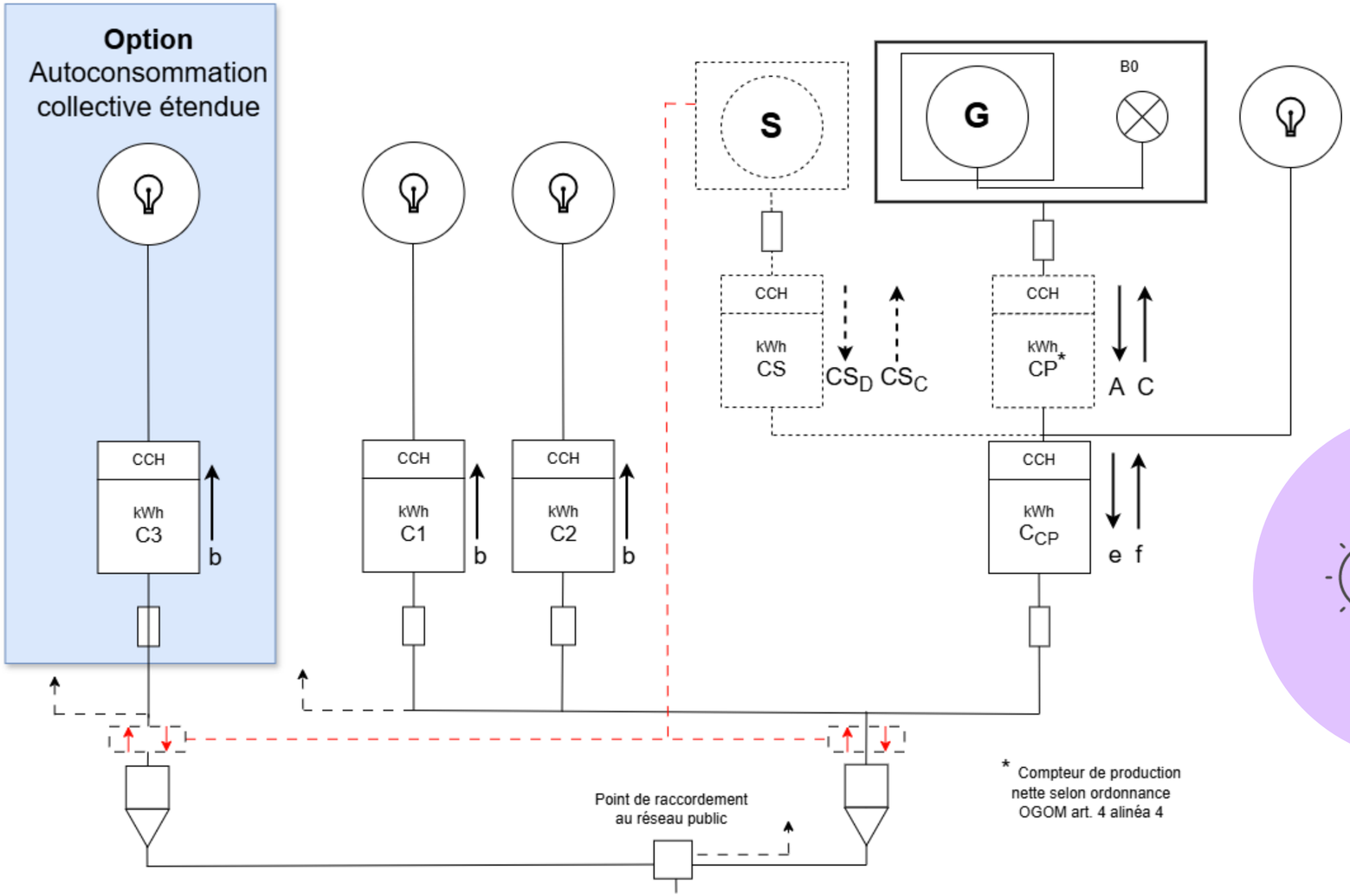

Les variantes 1 et 2 <u>ne peuvent pas être combinées</u>.

Variante 2 : Avec compteur de consommation propre

Une production unique est autorisée dans la communauté. Le stockage n'est possible que pour les variantes B1, B2 et B3.

AC.C.P.Bx : Communauté d'autoconsommateur (CA) 3/3

Les compteurs CP et C1,C2, ..., font l'objet de relations contractuelles séparées	
IPE	Consommateurs, membres, C1, C2, ...
Abonnement(s) mensuel(s)	
Tarif place de mesure	Selon plan tarifaire (y compris place de mesure)
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement.	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement			
SI autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective			
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en parallèle			
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA			
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

R.C.S.2.Bx : Regroupement dans le cadre de la consommation propre (art. 17 LEne) ≤ 30kVA

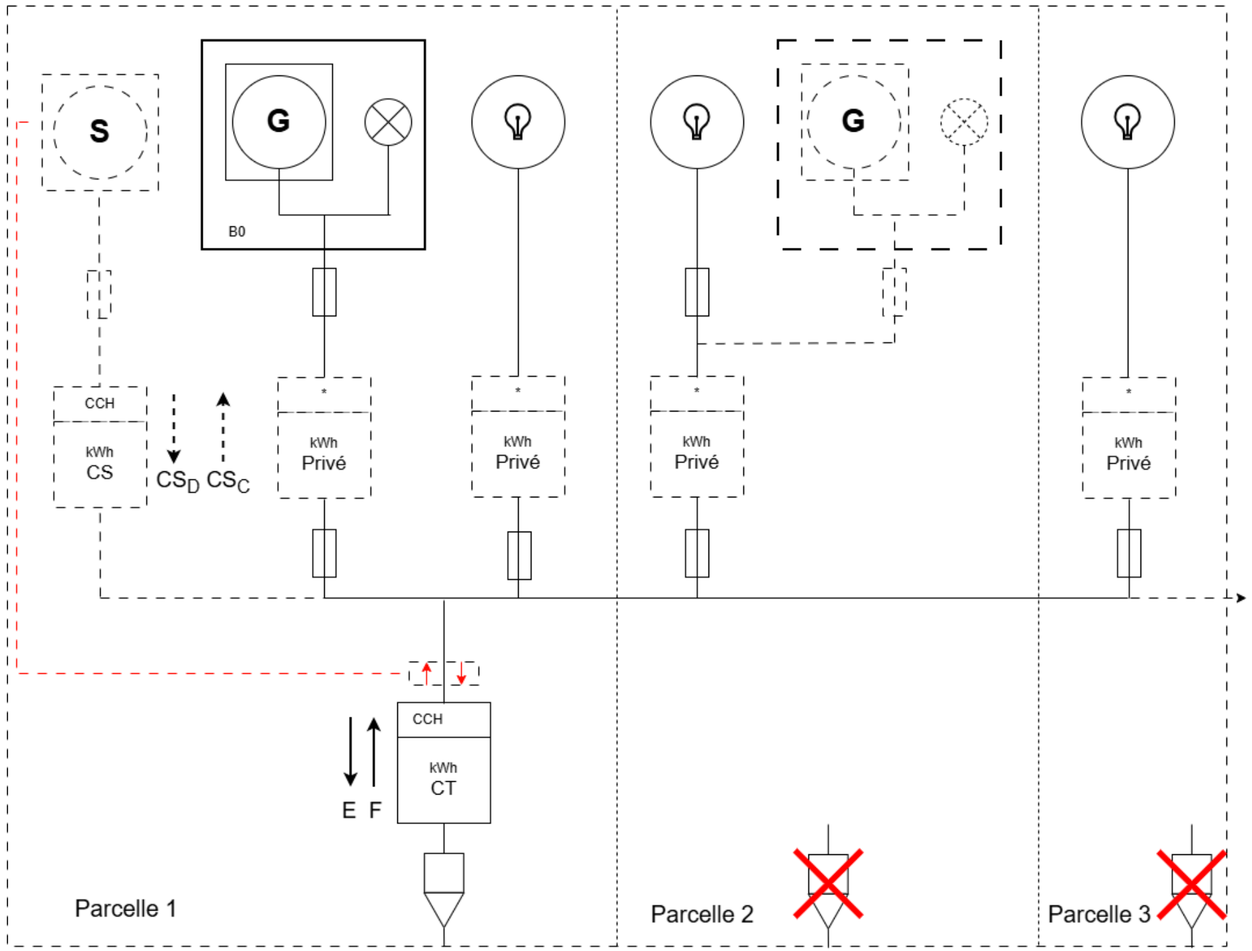

Avec une unité de stockage en variante d'usage B4*, l'énergie provenant de l'IPE ne peut pas être identifiée. Elle perd donc le droit à la rémunération et la garantie d'origine n'est plus certifiable.

Le compteur CT fait l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement * Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne)
Si ΣIPE ≤ 30 kVA, la mesure des productions est facultative
Frais d'installation unique
Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non-amortissements de ces dernières sont à charge du regroupement. Le démontage de chaque compteur est facturé (LP = 3.139)
Abonnement(s) mensuel(s)
Selon plan tarifaire (y compris place de mesure)

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation		IT = Injection totale		R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle			C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série			P = Comptage en //		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA			3 = > 30 kVA		
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

R.C.S.3.Bx : Regroupement dans le cadre de la consommation propre (art. 17 LEne) > 30kVA

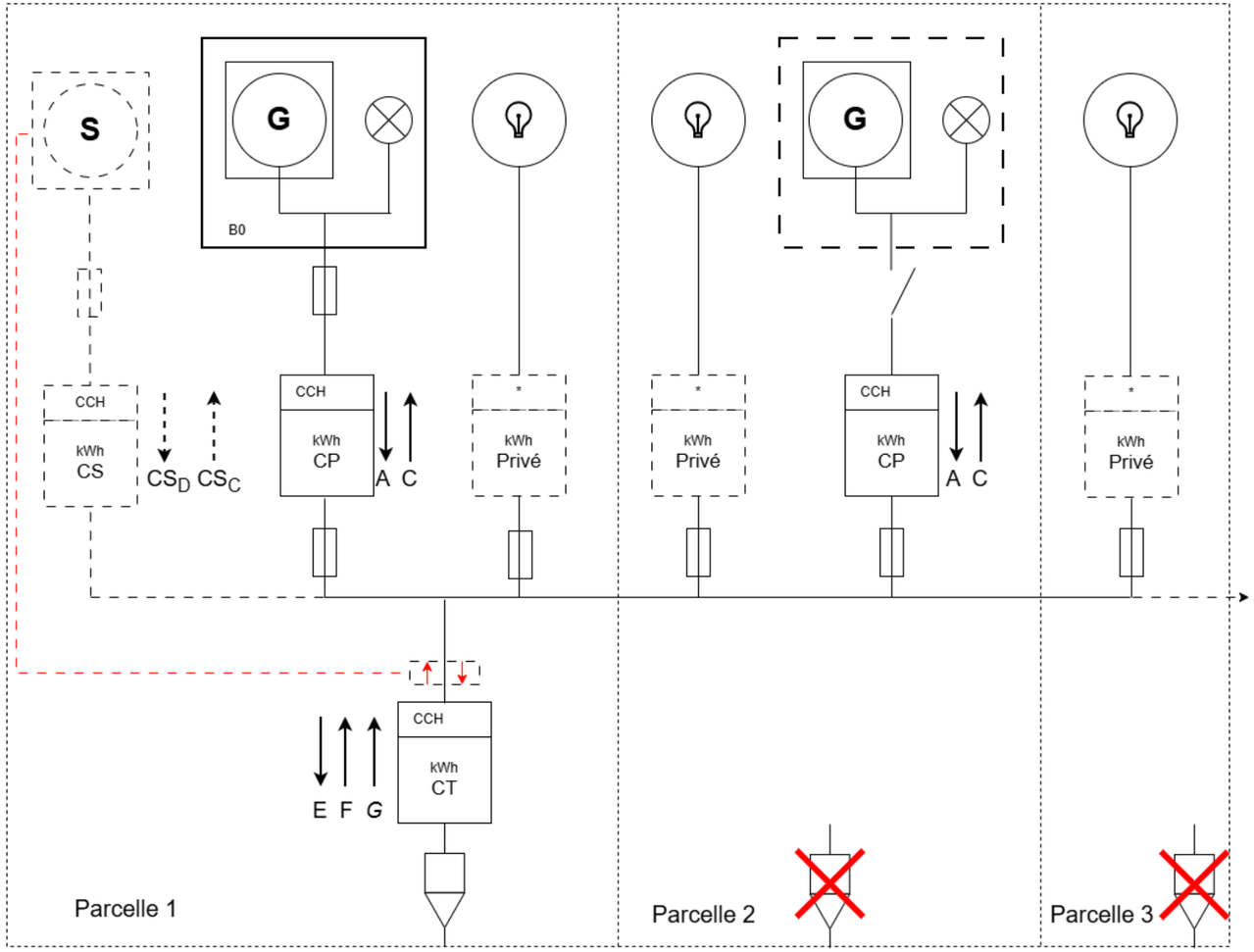

Le compteur CT fait l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement * Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne)
SI ΣIPE > 30 kVA CP(s) est obligatoire, tous en CCH
Frais d'installation unique
Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non amortissement de ces dernières sont à charge du regroupement. Le démontage de chaque compteur est facturé (LP = 3.139)
Abonnement(s) mensuel(s)
Selon plan tarifaire (y compris place de mesure)
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation		IT = Injection totale		R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle				C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série				P = Comptage en parallèle	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA				3 = > 30 kVA	
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

R.C.P.V.Bx : Regroupement virtuel dans le cadre de la consommation propre (art. 14 OEne)

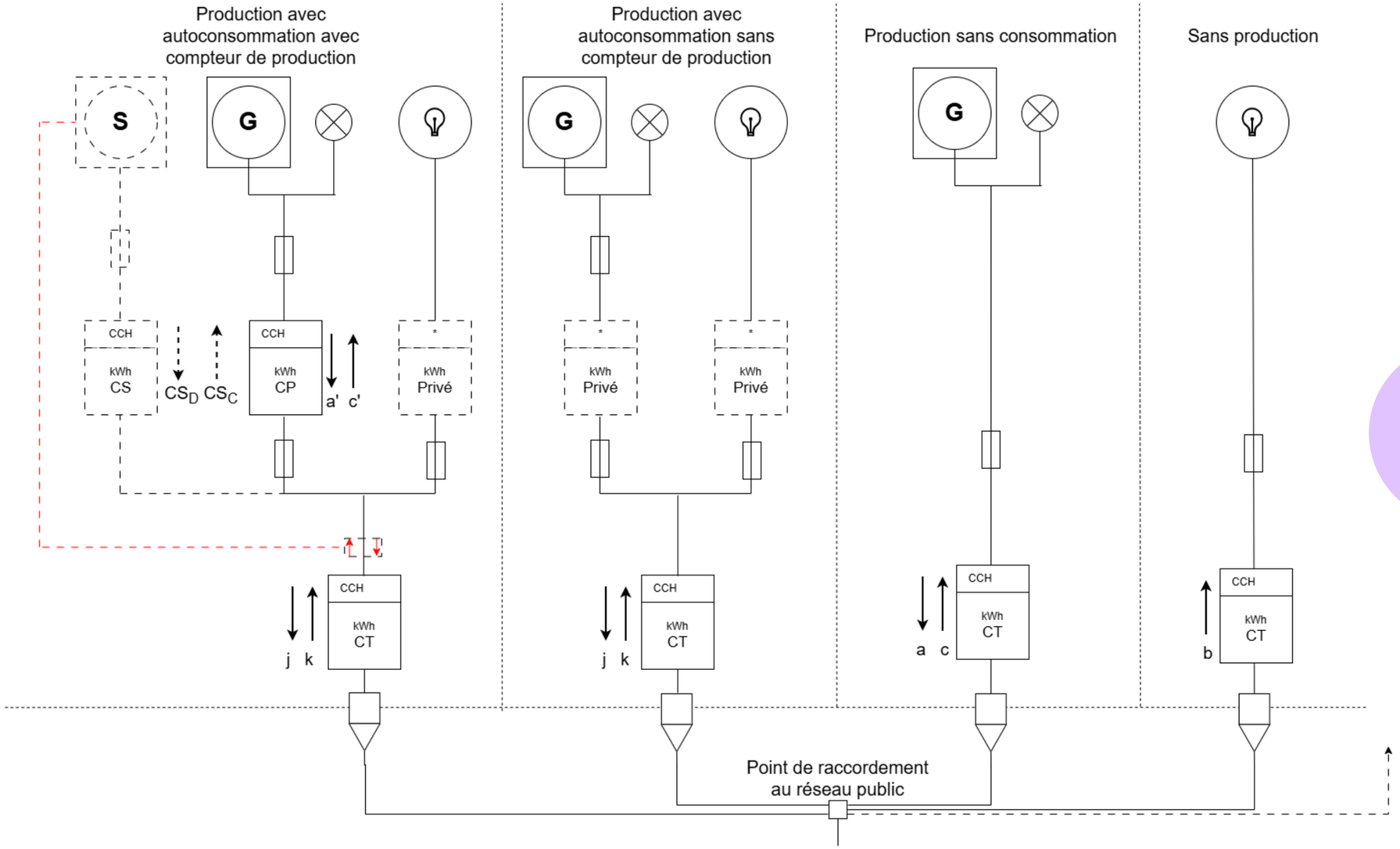

Le stockage n'est possible que pour les variantes B1, B2 et B3.

AC.I.P.3.B0 : Autoconsommation individuelle > 30kVA

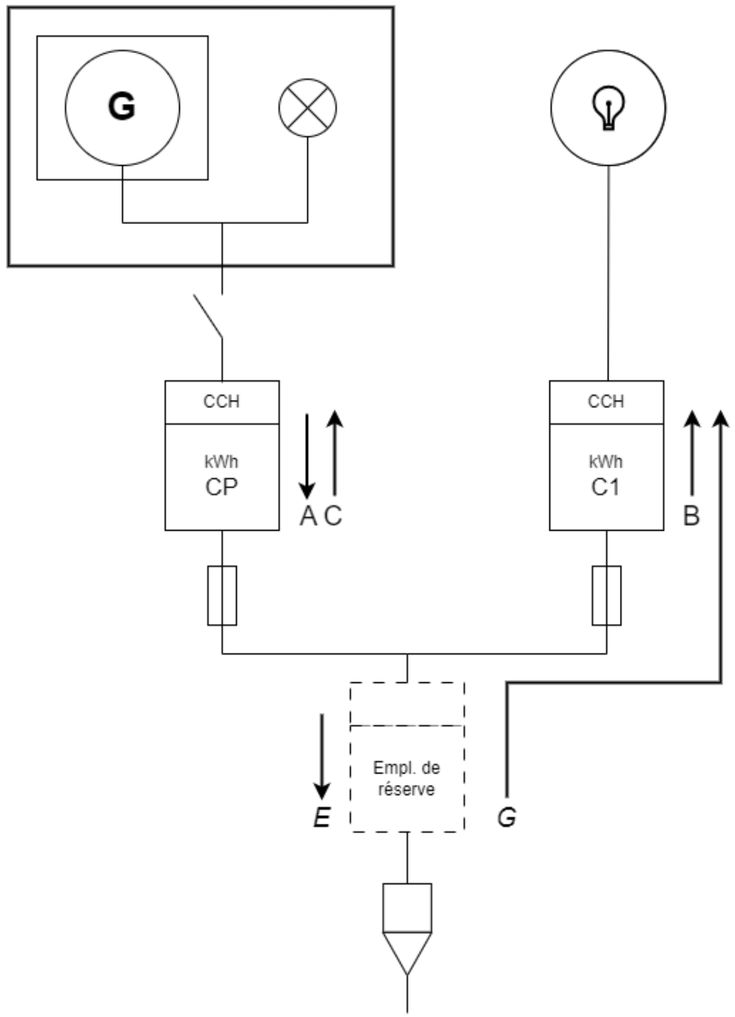

- Cette configuration n'est pas possible pour les installations en dessous de 30 kVA. La solution AC.I.S.2.Bx est à mettre en œuvre.
- Cette configuration ne permet pas le stockage d'énergie.

Remarque importante :
Ce schéma entraine des restrictions, une validation par le gestionnaire de réseau est indispensable avant usage.

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas						
Couplage	AC = Autoconsommation		IT = Injection totale		R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle			C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série			P = Comptage en parallèle		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA			3 = > 30 kVA		
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3	B4	B5

** se reporter au tableau de la page 3*

Vous ne trouvez pas le schéma adapté ?

Contactez-nous par mail :

producteur@romande-energie.ch

Nous vous aiderons à analyser les contraintes techniques et économiques liées à la disposition des compteurs, et trouverons ensemble la solution adaptée.